



Ecochèques 2025 Ouvriers et employés

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Ouvriers

Annuellement 100 € d'écochèques

- Période de référence: 1 juin 2024 au 31 mai 2025
- Occupés à plein temps: 100 €
- Occupés à temps partiel: montant proportionnel (pro rata)
- Max. 10 € par chèque

Employés

Annuellement 250 € d'écochèques

- Période de référence: 1 juin 2024 au 31 mai 2025
- Employés à temps plein: 250 €
- Employés à temps partiel: 250 € si vous travaillez à 4/5, 200 € si vous travaillez à 3/5, 150 € si vous travaillez à 1/2 et 100 € si vous travaillez moins d'un mi-temps.
- Max. 10 € par chèque

Remarque: au niveau de l'entreprise, cet avantage (écochèques annuels) peut être transposé en **un avantage équivalent**.

Info ouvriers et employés CP 126: www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

